RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 0436ABD5-BB45-4439-BD90-438D3D0484E5

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ALPHONSE DE POITIERS
Société civile immobilière au capital de 152,45 euros
Siège : 7 bis, Boulevard de la République – Immeuble les 3 R
58000 Nevers
443 727 847 R.C.S Nevers
(la « **Société** »)

ACTE SOUS SEINGS PRIVES
CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 8 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit mai,

LES SOUSSIGNES :

- **Monsieur Stéphane HOUBE**
  Titulaire de la nue-propriété de trente-quatre (34) parts sociales numérotées de 1 à 23 et de 67 à 77 ;

- **Madame Céline HOUBE**
  Titulaire de la nue-propriété de trente-trois (33) parts sociales numérotées de 24 à 45 et de 78 à 88 ;

- **Monsieur Sylvain HOUBE**
  Titulaire de la nue-propriété de trente-trois (33) parts sociales numérotées de 46 à 66 et de 89 à 100 ;

- **Madame Liliane REVERET, [redacted] HOUBE**
  Titulaire de l'usufruit de trente-cinq (35) parts sociales numérotées 1 et de 67 à 100 ;

- **Monsieur Yvon HOUBE**
  Titulaire de l'usufruit de soixante-cinq (65) parts sociales numérotées de 2 à 66,

agissant en qualité de seuls associés de la Société (ci-après les « **Associés** »), détenant ensemble la totalité des 100 parts sociales de la Société,

APPELES A SE PRONONCER SUR LES DECISIONS SUIVANTES :

- Transformation de la Société en société par actions simplifiée ;
- Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée ;
- Nomination du premier Président de la Société sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée ;
- Nomination d'un Directeur Général de la Société sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Docusign Envelope ID: 0436ABD5-BB45-4439-BD90-438D3D0484E5

CONNAISSANCE PRISE :

- du rapport de la gérance,
- du rapport de Monsieur Dimitri Larry, du cabinet LEXA LARRY EXPERTISE-COMPTABLE AUDIT, nommé en qualité de commissaire à la transformation suivant décision unanime des associés de la Société en date du 15 avril 2025, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de Commerce,
- du projet de statuts régissant la Société sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée,

ETANT PRECISE QUE :

- le rapport du commissaire à la transformation a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Nevers le 25 avril 2025 et tenu à la disposition des associés au siège social 8 jours au moins avant la date des présentes,

ONT PRIS A L'UNANIMITE LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

(Transformation de la Société en société par actions simplifiée)

Les Associés, connaissance prise du rapport de la gérance et du rapport du commissaire à la transformation, établi conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de Commerce, à l'unanimité :

- approuvent expressément l'évaluation des biens composant l'actif social de la Société sur laquelle le commissaire à la transformation a indiqué n'avoir aucune observation à formuler ;

- prennent acte des avantages particuliers stipulés dans le projet des statuts de la Société sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée et du fait que ces avantages particuliers n'ont appelé aucune observation de la part du commissaire à la transformation ;

- prennent acte que le montant des capitaux propres de la Société est au moins égal au montant du capital social ainsi qu'il résulte des conclusions du rapport du commissaire à la transformation ;

- constatent que les conditions requises pour la transformation en société par actions simplifiée sont remplies ;

- décident par conséquent de transformer la Société en société par actions simplifiée, à compter de ce jour.

La Société, sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les sociétés par actions simplifiées et par les statuts ci-après adoptés.

Docusign Envelope ID: 0436ABD5-BB45-4439-BD90-438D3D0484E5

La Société conservant sa personnalité juridique, continue d'exister sous sa forme nouvelle sans aucun changement dans son actif ni dans son passif.

Sa durée et les dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux demeurent inchangées.

La durée de l'exercice social en cours ne sera pas modifiée du fait de l'adoption de la forme de société par actions simplifiée. L'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice en cours délibèrera conformément aux règles fixées par les nouveaux statuts et les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés par actions simplifiées.

Le capital social reste fixé à la somme de cent cinquante-deux euros et quarante-cinq centimes (152,45 €) et sera désormais divisé en cent (100) actions d'un euro et cinquante-deux centimes (1,52 €) de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, numérotées de 1 à 100 et qui seront attribuées aux propriétaires actuels des parts sociales à raison d'UNE action pour UNE part sociale, en conservant une numérotation des actions identique à celle des parts sociales de la Société sous sa forme de société civile immobilière.

Les fonctions des gérants prennent fin ce jour et la Société sera désormais administrée par un Président et, le cas échéant, d'un ou plusieurs Directeurs Généraux, qui disposeront du pouvoir d'agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société.

DEUXIEME DECISION

(Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme)

En conséquence de la décision de transformation qui précède, les Associés, après avoir pris connaissance du projet de statuts régissant la Société sous sa nouvelle forme, décident à l'unanimité d'adopter le texte présenté, article par article, puis dans son ensemble, en prenant acte de ce que le projet comprend notamment, en matière de règles applicables aux transferts de titres, un droit de préemption, une clause d'agrément et une clause de sortie forcée au bénéfice de certains associés.

Le nouveau texte des statuts demeurera annexé au procès-verbal des présentes décisions.

TROISIEME DECISION

(Nomination du Président de la Société)

Les Associés décident à l'unanimité de nommer en qualité de Président de la Société :

- Monsieur Yvon Houbé,
  Né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted]
  Demeurant à [redacted]

pour une durée indéterminée.

Monsieur Yvon Houbé, déclare accepter les fonctions de Président de la Société et affirme ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de s'opposer à cette nomination.

Docusign Envelope ID: 0436ABD5-BB45-4439-BD90-438D3D0484E5

En qualité de Président, Monsieur Yvon Houbé exercera son mandat conformément à l'article 12.1 des statuts de la Société tels qu'adoptés aux termes de la deuxième décision, et disposera du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers en toutes circonstances.

QUATRIEME DECISION

(Nomination d'un Directeur Général)

Les Associés décident à l'unanimité de nommer en qualité de Directrice Générale de la Société, pour une durée indéterminée :

- Madame Liliane Houbé,
  Née le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted]
  Demeurant à [redacted]

laquelle déclare accepter ledit mandat et affirme ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de s'opposer à cette nomination.

En qualité de Directrice Générale, Madame Liliane Houbé exercera son mandat conformément à l'article 12.2 des statuts de la Société tels qu'adoptés aux termes de la deuxième décision, et disposera du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers en toutes circonstances.

CINQUIEME DECISION

(Pouvoirs pour les formalités)

Les Associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

* * *
*

Les présentes décisions seront mentionnées au registre des délibérations des Associés et le présent acte sera conservé par la Société en vue de sa consultation.

Docusign Envelope ID: 0436ABD5-BB45-4439-BD90-438D3D0484E5

Le présent document a été signé électroniquement conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service www.docusign.com.

[redacted]

Monsieur Stéphane HOUBE
Associé nu-propriétaire

Signé par :
Céline Houbé
1DF69B54B5DA430...

Madame Céline HOUBE
Associée nu-propriétaire

Signé par :
Sylvain Houbé
4E2B0029F1504FC...

Monsieur Sylvain HOUBE
Associé nu-propriétaire

Signé par :
Liliane Houbé
15466962F41943F...

Madame Liliane HOUBE
Usufruitier et co-gérante

[redacted]

Monsieur Yvon HOUBE
Usufruitier et co-gérant

Docusign Envelope ID: 0436ABD5-BB45-4439-BD90-438D3D0484E5

ANNEXE

Statuts de la Société sous la forme de société par actions simplifiée